Demierre Philippe		
Examens écrits de maturité dans le canton : pourquoi cette reculade ?		
Cosignataires : 0	Date de dépôt : 06.05.20	DICS

Dépôt

Je suis profondément choqué que le Conseil d'Etat fribourgeois n'ait pas confirmé son intention de procéder aux examens écrits de maturité dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le Conseil d'Etat a cédé aux pressions d'une partie des enseignants, des parents d'élèves, des étudiants et des autres chefs de l'enseignement romand qui dès le début refusaient de permettre aux élèves, par le biais de cet examen, de prouver les connaissances acquises durant tout leur parcours gymnasial.

Par sa décision du 29 avril 2020, le Conseil fédéral laissait les cantons libres d'organiser ou non ces examens écrits en fonction de leurs différents degrés d'atteinte par la pandémie et des conditions cadres organisationnelles et pédagogiques régnant chez eux.

Jusqu'à hier, 5 mai 2020, le canton de Fribourg assurait pouvoir faire passer les examens écrits sans problème particulier. Il aurait ainsi permis de couronner tout le travail des élèves et de leurs enseignants par un diplôme reconnu dans les Universités et les Hautes Ecoles.

Même si une maturité obtenue sans examen écrit donnera cette année le sésame pour les études supérieures, une maturité ainsi tronquée de sa partie finale est un peu comme un « Tour de Suisse sans sa dernière étape » pour reprendre les mots du Prof. Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève et président de la Conférence des Recteurs des Universités suisses. Selon lui, l'absence d'examens rend plus difficile la comparaison du niveau atteint par les étudiants.

Le Prof. Michael Hengartner, président du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales ne s'exprime pas différemment. Reprenant une métaphore sportive, il compare les études de maturité sans examen à des semaines d'entraînement qui n'aboutissent jamais à la compétition.

Face aux nombreux élèves suisses alémaniques qui auront eu la chance de passer cette étape, les élèves fribourgeois auraient pu se distinguer dans le paysage scolaire suisse, justifiant la renommée de l'enseignement dans notre canton.

Tous les cantons alémaniques sauf les grands cantons urbains (Zürich, les deux Bâle, Berne et Soleure) ont recours aux examens écrits. Contrairement à la Suisse romande, les cantons qui ont renoncé aux écrits reçoivent de très grandes critiques des milieux intellectuels et économiques.

Le fait de ne pas faire d'examens rend le passage à la vie académique et professionnelle plus difficile. Partout, on doit justifier de ses compétences par des tests, des examens, des processus de sélection, des assesments. Le stress de la pandémie ne peut pas être une excuse. Au contraire, c'est une formation utile pour le futur qui apprend à gérer le stress et l'incertitude.

Il appartient aux enseignants de tenir compte des circonstances particulières qui ont régné ces derniers temps lors de l'élaboration des questions écrites et lors de l'évaluation.

Je tiens encore à préciser que selon Monsieur François Piccand, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, les examens pour la maturité spécialisée, pour la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée vers l'Université et la passerelle pour la Haute Ecole pédagogique sont maintenus.

Questions :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat fribourgeois a-t-il tourné le dos à ses premières intentions ?
2. Quelles raisons épidémiologiques ou pédagogiques justifient-elles se changement de cap ?
3. Le Conseil d'Etat fribourgeois a-t-il cédé trop rapidement à certains milieux qui préféraient la facilité par la non-exécution de ces examens ?
4. Les examens de maturité professionnelle ou spécialisée sont maintenus. Pourquoi ce qui est possible pour les uns, ne l'est pas pour les autres ?

—